

ASSOCIATIONS

RÉGLEMENTATION DES LICENCES TEMPORAIRES

Public : Cette formation concerne les membres du bureau et membres des associations organisant des manifestations avec ventes de boissons (fêtes communales, foires, festivals, salons, etc.).

Pré-requis : Être membre d'une association.

À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, les participants seront capables de :

- Mieux connaître la réglementation des débits de boissons.
- Maîtriser les conditions d'exploitation de buvettes temporaires.
- Assurer la protection des mineurs.
- Veiller au respect des règles en matière de répression de l'ivresse publique.

1
JOUR

- ▶ INTER ET INTRA ENTREPRISES
- ▶ 6 À 12 PARTICIPANTS

Les différents débits temporaires

- ▶ Expositions et foires organisées par l'État
- ▶ Foires et fêtes publiques
- ▶ Stades, établissements d'activités physiques et sportives
- ▶ Les manifestations des associations

Les conditions d'exploitation des débits temporaires

- ▶ Les stades, établissements d'activités physiques et sportives
- ▶ Les autres débits temporaires
- ▶ Le formulaire
- ▶ Des autorisations régulées

VALIDATION DE LA FORMATION :

Remise d'une attestation de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Pédagogie active et participative : plénière interactive, jeux de rôles, analyse de cas
Enseignements théoriques les 2/3 du temps.

INTERVENANTS :

Animateurs spécialisés dans le secteur du commerce et de la réglementation relative à la vente d'alcool.